

Code de transparence
HSBC Responsible Investment
Funds / FCPE



Sommaire

1. Liste des compartiments concernés	4
2. Données générales	9
3. Données générales sur les placement ISR présentés dans ce code de transparence	15
4. Processus de gestion	21
5. Contrôles ESG	29
6. Mesures d'impact et reporting ESG	29

Code de transparence

HSBC Responsible Investment Funds / FCPE

SICAV de droit français « Finance durable » / FCPE Multi-entreprises
« Finance Durable »



Adhésion des compartiments de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds et de FCPE multi-entreprises au Code de Transparence Européen AFG/FIR/Eurosif

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des compartiments de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds (HSBC RIF) et de FCPE multi-entreprises. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis les années 2000 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Cette adhésion couvre la période de janvier 2023 à janvier 2024. Notre réponse complète au Code de Transparence Européen peut être consultée ci-après.

Conformité au Code de Transparence Européen

La société de gestion HSBC Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Les compartiments de la SICAV HSBC RIF et les FCPE gérés en lignes directes respectent l'ensemble des recommandations du Code de Transparence Européen afg/FIR/Eurosif :

www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/Code-de-Transparence-AFG-FIR-Eurosif-18.pdf




HSBC Asset Management précise que les réponses aux questions du Code de Transparence Européen afg/FIR/Eurosif relèvent de son unique responsabilité et ne sauraient engager la responsabilité d'Eurosif (European Sustainable Investment Forum), de l'afg (Association Française de la Gestion Financière) ou du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable).





Exclusions

Conformément aux lois françaises n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel (MAP) et n° 2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions (ASM), HSBC Asset Management (France) exclut de toutes ses stratégies de gestion actives, les investissements dans des sociétés associées à la production et/ou à la commercialisation d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel. Depuis 2015, l'exclusion s'applique également aux stratégies de gestion indicelles et systématiques. En 2019, nous avons élargi le champ d'application de cette exclusion aux armes interdites par les conventions internationales. Il s'agit des armes biologiques, des armes à laser aveuglantes, des armes chimiques, des armes à sous-munitions et à fragmentation. Établie avec le concours d'un partenaire externe reconnu, la liste des sociétés exclues est révisée deux fois par an.

[Cliquez-ici](#) pour lire le détail de notre politique d'exclusion des armes.

1. Liste des compartiments concernés

Nom du compartiment	Catégorie SFDR (Art. 8 ou 9) *	Stratégie dominante	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 30/09/22	Label (s)	Documents
HSBC RIF – SRI Euroland Equity	8	ISR Best-in-Class	Actions de pays de la zone euro	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorielles : Aérospatial (**), Défense (**), Tabac, Energies fossiles (***), Nucléaire • Normatives : Pacte Mondial des Nations Unies 	602 M€	ISR  Towards Sustainability 	<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – SRI Global Equity	8		Actions internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorielles : Aérospatial (**) Défense (**) Tabac Charbon thermique • Normatives : Pacte Mondial des Nations Unies 	1147M€	ISR 	<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – SRI Euro Bond	8		Obligations et autres titres de créances libellés en euro		233M€		<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – SRI Moderate	8		Actions et obligations internationales ou classe d'actifs diversifiée		85 M€		<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – SRI Balanced	8		Actions et obligations internationales ou classe d'actifs diversifiée		37M€		<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – SRI Dynamic	8		Actions et obligations internationales ou classe d'actifs diversifiée		41M€		<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel

							<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Impact ESG
HSBC RIF – Europe Equity Green Transition	9	ISR Thématique	Actions européennes	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorielles : Aérospatial (**), Défense (**), Tabac, Energies fossiles (****), Nucléaire • Normatives : Pacte Mondial des Nations Unies 	247M€	 Greenfin  Towards Sustainability  FNG 	<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Prospectus • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG

(**) Production d'armes au sein des secteurs de l'Aérospatial et de la Défense

(***) Le fonds vise à être aligné avec les contraintes du label Belge (cf Annexe) sur les restrictions d'investissement liés aux activités controversées suivantes : énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel) et nucléaire.

(****) Le fonds vise à être aligné avec les contraintes des labels Belge (cf Annexe), Greenfin, FNG sur les restrictions d'investissement liés aux activités controversées suivantes : énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel) et nucléaire.

* Produit Article 8 = lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance





Produit Article 9 = lorsqu'un produit financier poursuit un objectif d'investissement durable

Pour les deux fonds ayant le label Towards Sustainability, nous n'investissons pas dans des pays dont le régime est oppressif ou appliquant la peine capitale. L'interdiction totale de la peine capitale est inscrite à la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Enfin, nous n'avons pas de politique spécifique concernant les contrats à terme sur des produits agricoles ; sauf à préciser que ceux-ci ne sont employés dans aucune de nos stratégies d'investissement actions européennes.

Solutions d'épargne salariale socialement responsables

Les solutions d'épargne salariales ISR listées ci-après sont :


- soit constituées de fonds nourriciers et de fonds de fonds investissant à 90% au minimum dans les compartiments de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds (voir ci-dessous)

Nom du FCPE	Catégorie SFDR (Art. 8 ou 9)*	Encours au 30/09/2022	Label	Documents	Fonds de Fonds / Compartiment(s) maître(s)
FCPE actions zone euro <ul style="list-style-type: none"> HSBC Profil Actions Responsables 	8	7M€	<ul style="list-style-type: none"> ISR 	<ul style="list-style-type: none"> DIC Règlement Reporting mensuel Rapport Impact ESG 	Fonds nourricier Investi au minimum à 90% dans le compartiment HSBC RIF - SRI Euroland Equity
FCPE obligataire en euro et solidaire <ul style="list-style-type: none"> HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire 	8	42.7M€		<ul style="list-style-type: none"> DIC Règlement Reporting mensuel Rapport Impact ESG 	Fonds de fonds investi au minimum à 90% dans le compartiment HSBC RIF – SRI Euro Bond
FCPE européen diversifié et solidaire <ul style="list-style-type: none"> HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire 	8	128M€		<ul style="list-style-type: none"> DIC Règlement Reporting mensuel Rapport Impact ESG 	Fonds de fonds investi au minimum à 90% dans les compartiments HSBC RIF – SRI Euro Bond, HSBC RIF- SRI Moderate et HSBC RIF – SRI Euroland Equity
FCPE diversifié et solidaire <ul style="list-style-type: none"> HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire 	8	10M€	<ul style="list-style-type: none"> ISR 	<ul style="list-style-type: none"> DIC Règlement Reporting mensuel Rapport Impact ESG 	Fonds de fonds Investi au minimum à 90% dans les compartiments HSBC RIF – SRI Euro Bond, HSBC RIF – SRI Euroland Equity et HSBC RIF- SRI Global Equity
FCPE actions européennes <ul style="list-style-type: none"> HSBC EE Actions Europe Transition Verte 	9	16 M€	<ul style="list-style-type: none"> ISR Greenfin  	<ul style="list-style-type: none"> DIC Règlement Reporting mensuel Rapport Impact ESG 	Fonds nourricier Investi au minimum à 90% dans le compartiment HSBC RIF – Europe Equity Green Transition

* Produit Article 8 = lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Produit Article 9 = lorsqu'un produit financier poursuit un objectif d'investissement durable

- soit des fonds indépendants (voir ci-dessous)

Nom du FCPE	Catégorie SFDR (Art. 8 ou 9)*	Stratégie dominante	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 30/09/2022	Label (s)	Documents
HSBC EE ISR Actions Euro	8	ISR Best-in-Class	Actions de pays de la zone euro	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorielles : Aérospatial (**), Défense (**), Tabac, Energies fossiles (***), Nucléaire • Normatives : Pacte Mondial des Nations Unies 	105 M€	<ul style="list-style-type: none"> • ISR 	<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Règlement • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG
HSBC EE ISR Actions Monde	8		Actions internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorielles : Aérospatial (**) Défense (**) Tabac Charbon thermique • Normatives : Pacte Mondial des Nations Unies 	127 M€	<ul style="list-style-type: none"> • DIC • Règlement • Reporting mensuel • Rapport Impact ESG 	

(**) Production d'armes au sein des secteurs de l'Aérospatial et de la Défense

(***) Energies fossiles : charbon, pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel

* Produit Article 8 = lorsqu'un produit financier promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Produit Article 9 = lorsqu'un produit financier poursuit un objectif d'investissement durable

2. Données générales

2.1 Nom de la société de gestion, gestionnaire financier par délégation des compartiments de la SICAV1 HSBC RIF et des FCPE multi-entreprises auxquels s'applique ce Code.

HSBC Global Asset Management (France) est le gestionnaire financier par délégation de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds¹ et le gestionnaire financier des FCPE

Localisation : Coeur Défense, 110, Esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4
92 400 Courbevoie

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments de droit français.

Adresse Sociale : Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle
La Défense 4 – 92800 Courbevoie

Adresse Postale : 75419 Paris Cedex 08

SICAV agréée sous le Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre 682 002 134 et sous le SIRET 682 002 134 00026 par l'Autorité des Marchés Financiers, le 11 Octobre 1998. La SICAV a été créée le 2 décembre 1968 pour une durée de 99 ans.

Les compartiments ont été créés le 12 juillet 2019 par fusion absorption des FCP suivants :

- HSBC EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION constitué le 22 mars 2002 devenu compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION
- HSBC SRI GLOBAL EQUITY constitué le 19 novembre 1999 devenu le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI GLOBAL EQUITY
- HSBC SRI EUROLAND EQUITY constitué le 29 décembre 1995 devenu le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EUROLAND EQUITY
- HSBC SRI EURO BOND constitué le 12 mars 2004 devenu le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND

Les compartiments ci-après ont été créés le 30 septembre 2019 :

- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI MODERATE
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI BALANCED
- HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI DYNAMIC

2.2 Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

Le Groupe HSBC et HSBC Asset Management ont été parmi les premiers à s'engager activement et à encourager les réflexions de l'industrie financière sur l'investissement responsable.

Dès 2001, HSBC Asset Management en réponse à une demande d'un certain type de clients a construit un portefeuille de gestion actions ISR en utilisant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) comme outil de filtrage de l'univers d'investissement.

En 2004, nous avons lancé un fond obligataire ISR selon les mêmes principes. Dans les deux cas, la prise en compte des critères ESG a permis de concentrer les investissements sur des valeurs s'illustrant par la qualité de leur contribution au développement durable.

Nous avons également été sollicités par les Nations Unies pour contribuer à l'élaboration des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) amenant à prendre en compte d'une manière systématique - y compris dans une gestion traditionnelle - les facteurs ESG. La démarche des PRI nous est apparue en effet totalement cohérente avec notre responsabilité fiduciaire de gérant d'actifs pour compte de tiers qui consiste notamment à fournir à nos clients une performance de long terme optimisant le couple rendement / risque. Nous avons progressivement étendu cette logique d'intégration ESG à l'ensemble des classes d'actifs et à l'ensemble des zones géographiques ce qui fait qu'aujourd'hui elle est considérée comme faisant intégralement partie de notre ADN.

Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#)

2.3 Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

- Philosophie

HSBC Asset Management propose des stratégies de gestion ISR sur les actions européennes, les actions de la zone euro, les actions internationales, les obligations libellées en euro et les actifs monétaires euro.

Notre approche consiste à proposer un objectif de performance financière tout en intégrant les enjeux ESG, piliers du développement durable.

Concrètement, nous considérons que ces enjeux peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la performance financière des actifs financiers.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse des facteurs ESG ayant un impact réel sur la performance financière des actifs. En effet, ces facteurs nous permettent d'identifier les opportunités et les risques potentiels qui souvent ne sont pas pris en compte par l'analyse fondamentale, pour enrichir notre vision d'une entreprise ou d'un pays.

De ce fait, nous pensons que l'analyse ESG des entreprises complète l'analyse financière et nous avons opté pour l'intégration systématique des critères ESG dans l'ensemble de nos décisions d'investissement. Le comportement citoyen des entreprises et des pays n'est pas antinomique de résultats économiques.

- Une culture de l'investissement qui intègre les enjeux ESG

L'intégration ESG désigne la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et Gouvernance dans la gestion financière. Les facteurs ESG sont des critères d'analyse qui complètent les critères financiers traditionnels. L'intégration ESG suppose le développement d'une vision holistique de l'entreprise : son attractivité financière est mesurée par les critères de l'analyse financière traditionnelle puis nuancée et appréciée à l'aide de critères extra-financiers ESG, vecteurs de risque ou d'opportunité.

Chez HSBC Asset Management, l'intégration ESG s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents, à toutes les classes d'actifs : actions, obligations, monétaires et diversifiées. Nous sommes convaincus que les enjeux ESG ont un impact financier sur la rentabilité des entreprises, la valorisation et les spreads de crédit des émetteurs.

- Découvrez le rapport annuel sur l'investissement responsable publié en 2021

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/news-and-articles/articles/responsible-investment-2021-fr.pdf>

- Principes pour un Investissement Responsable (PRI)

Les Principes pour un Investissement Responsable ont été initiés par Kofi Annan en avril 2006, et nous y avons adhéré dès juin 2006. A compter de cette date, nous avons systématisé la prise en compte des critères ESG dans nos décisions d'investissement. La signature des PRI nous a amené assez naturellement à amender substantiellement nos processus de gestion ce qui nous a conduit à :

- Faire l'acquisition de bases de données externes partagées par l'ensemble des équipes d'investissement, et spécialistes ESG
- Développer une réflexion méthodologique et les outils associés
- Construire une démarche d'engagement nous amenant à voter en assemblée générale d'actionnaires selon les principes de notre politique de vote européenne et à initier des démarches de dialogue actionnarial avec les entreprises

[Voir](#) la Politique de vote européenne

[Voir](#) la Politique de vote hors Europe

[Voir](#) la Politique d'engagement

La qualité de cette démarche d'intégration ESG a été soulignée par les dernières évaluations des PRI. L'évaluation annuelle des PRI classe et note les signataires sur la qualité de la mise en œuvre des six principes de l'investissement responsable.

En 2020, HSBC Asset Management obtient son meilleur score « A+ » tant pour la stratégie et la gouvernance ESG que pour la qualité de l'intégration ESG dans la gestion actions et dans la gestion obligataire. Nous sommes ainsi classés dans le quartile supérieur pour la quasi-totalité des modules du questionnaire.

- [Cliquez-ici](#) pour accéder à la réponse apportée en 2020 au questionnaire annuel des PRI

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG et du risque climat ?

La recherche et l'analyse ESG sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur. L'analyse ESG/Carbone est également utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies ISR et des stratégies bas-carbone.

- Politique, objectifs de gestion du risque climat

Notre objectif est de réduire à terme nos investissements dans les activités carbo-intensives, afin de privilégier la transition énergétique. Nous visons à accroître la durabilité des investissements de nos clients en terme de risque climat et de contribuer au financement d'une économie bas carbone : selon nous, ces objectifs entrent dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire. Nous instaurons un dialogue avec les entreprises à forte intensité en carbone, sur leur stratégie climatique et leur mode de communication des données financières de manière directe et collaborative via l'IIGCC (Institutional Investor Group on Climate Change).

HSBC Asset Management a apporté un soutien public franc et massif à la recommandation finale de la TCFD1 (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) sur la divulgation d'informations financières en rapport avec le climat. Ce rapport a notamment clairement fait apparaître la recommandation du FSB (Financial Stability Board) pour les investisseurs visant à privilégier, au niveau d'un portefeuille, l'intensité carbone moyenne pondérée en tant que mesure du risque lié aux émissions de carbone.

En tant que gérant d'actifs global, nous sommes conscients que sans action concertée face au changement climatique, les avoirs, les portefeuilles et la valeur des actifs des investisseurs seront affectés à court, mais surtout à moyen et long terme. Le Groupe HSBC soutient fermement l'Accord de Paris sur le Climat et a défini sa propre position dans sa politique de lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, HSBC Asset Management figure parmi les signataires fondateurs de l'initiative Climate Action 100+ lancée à l'occasion du 2e anniversaire de l'accord de Paris « One planet Summit ». Cette initiative mondiale se concentre initialement sur 100 des plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre (GES) avec comme objectif d'obtenir des engagements de la part des conseils d'administration et des directions sur un cadre de gouvernance solide, l'établissement d'objectifs de réduction des émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur et d'amélioration de la communication financière conformément aux recommandations de la TCFD.

Dans la continuité des initiatives d'engagement collectives pour le climat, HSBC Asset Management a rejoint, le 10 juillet 2019, huit des plus grands gérants d'actifs mondiaux pour fonder l'initiative « One Planet Asset Managers » et s'engager à coopérer et intégrer le critère climat dans ses investissements. Cette initiative vient soutenir la démarche initiée en 2018 par six fonds souverains engagés dans la lutte contre le changement climatique « One Planet Sovereign Wealth Funds ».

Notre capacité d'influence est également en œuvre quand nous exerçons nos droits de vote pour signifier nos inquiétudes en termes de risque climat et pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques et à faire face au réchauffement climatique. HSBC Asset Management fait ainsi partie des gérants les plus actifs sur le climat en matière de votes avec 82% de résolutions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique soutenues entre 2017 et 2019 1.

Montreal Carbon Pledge. Partisan d'une transparence accrue, et en tant que signataire du Montreal Carbon Pledge, nous nous sommes engagés à mesurer et diffuser publiquement une fois par an l'empreinte carbone consolidée de nos investissements.

[Téléchargez](#) la politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de HSBC Asset Management dans le cadre de l'Article 173 VI de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

1 Etude « Voting Matters » réalisée par L'ONG britannique ShareAction* qui analyse la manière dont les gérants d'actifs ont voté en assemblée générale sur des résolutions ayant trait à la lutte contre le changement climatique. <https://shareaction.org/wp-content/uploads/2019/11/Voting-Matters.pdf>

Chez HSBC Asset Management, l'intégration des enjeux ESG dans la prise de décision en matière d'investissement relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille.

Le pôle Investissement Responsable est en charge d'accompagner les équipes de gestion dans l'intégration des critères ESG et de développer des solutions d'investissement durable. Ce pôle est organisé en quatre équipes distinctes :

- Recherche & Intégration - 5 professionnels

Cette équipe vise à coordonner la prise en compte des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants. Elle fournit des notes d'analyses sectorielles et thématiques, vise à améliorer les capacités de recherche et d'intégration ESG. Elle assure aussi la couverture des données extra-financières et gère les relations avec les prestataires externes.

- Stewardship & Engagement - 7 professionnels

Cette équipe a pour mission de superviser des problématiques portant sur la gouvernance, qui comprend à la fois le vote et l'engagement à l'échelle mondiale. Elle veille à garantir l'efficacité de notre capacité à influencer les comportements des entreprises dans lesquelles nous investissons et à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques. Elle vise aussi à engager des dialogues à la fois avec les entreprises individuellement mais également par le biais d'initiatives d'engagement collaboratif avec les industries/ONG sur les questions ESG.

- Climate & Net Zero - 1 professionnelle

Dans le prolongement de notre adhésion à la NZAMI (Net Zero Asset Managers Initiative), l'experte collabore à l'élaboration de la stratégie de HSBC AM en matière de changement climatique et veille à ce que les considérations climatiques soient intégrées à l'ensemble de notre plateforme d'investissement.

- Spécialistes Investissement Responsable - 4 professionnels

L'équipe Investissement Responsable veille à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement, incluant des solutions sur mesure qui répondent à des besoins spécifiques. Elle veille aussi à la qualité des services fournis. Cette équipe travaille dans une grande proximité avec les équipes de gestion et d'analyse dans l'intégration ESG et les assiste dans le développement de nouveaux produits et solutions de gestion ESG, thématiques ou intégrant des objectifs d'alignement sur les accords de Paris.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité investissement responsable de la société de gestion ? Nombre d'analystes et nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Notre modèle n'est pas fondé sur une équipe d'analystes ESG spécialisés. Nous nous appuyons sur un modèle intégré dans lequel les analystes et les gérants sont également en charge des analyses ESG et de l'engagement ESG auprès des entreprises de leur secteur. Ils bénéficient du support de référents ESG - « ESG Champion » - qui jouent un rôle important dans la formation à l'utilisation des outils d'analyse et de la recherche ESG.

L'intégration des questions ESG dans la prise de décision en matière d'investissement relève donc de la responsabilité de tous les gérants/analystes actions (17 personnes), de la recherche ESG (3 personnes), des analystes crédits (11 dont 2 analyses ESG) et des gérants de portefeuille taux (12 personnes) qui y consacrent 15 à 20% de leur temps.

En outre, certains gérants sont spécialistes de l'ISR et une partie des ressources est dédiée à l'ESG. Le Responsable Global de la Recherche ESG et des PRI, et le Responsable Global de la gouvernance d'entreprise sont rattachés fonctionnellement au Responsable Monde de la Gestion (Global CIO). Le Responsable Global de la gouvernance d'entreprise est notamment en charge du suivi et de l'implémentation de la politique de vote et de la politique d'engagement.

Enfin, en 2017, dans le cadre de notre engagement et de nos actions de sensibilisation et d'information sur la finance durable, et afin de proposer des solutions capables de répondre aux enjeux de long terme, tels que les risques liés au changement climatique, le Groupe HSBC a accueilli au sein de son équipe de spécialistes produits, trois nouvelles personnes expertes de l'Investissement Responsable en charge des initiatives globales en la matière.

- Equipe de gestion actions européennes à Paris

En 2021, HSBC Asset Management a décidé de réorganiser son équipe de gestion actions européennes (gérants et analystes financiers) située à Paris. Dans cette nouvelle structure, les membres de l'équipe de gestion qui travaillent sur les grandes valeurs assument dorénavant le double rôle de gérant et d'analyste au travers d'une organisation modifiée de la couverture des cas d'investissement et des secteurs qui permet d'améliorer la qualité et la couverture de notre recherche financière. De plus, afin de renforcer notre expertise dans le domaine de la recherche extra-financière, tous les membres de l'équipe ont été affectés à l'un des trois piliers ESG. Les travaux de l'équipe sur chacun des piliers E, S et G sont animés et coordonnés par un leader ESG.

Paris European Equity Investment Team			
Position	(Years in industry)	Coverage	Strategy
Head of European Equities & PM	Pascal Pierre (24)	Health Care	Other thematic
Portfolio Managers (PM)	Bénédicte Mougeot (26)	Utilities	Climate
	François Travaillé (34)	All sectors	Climate, Small & Mid Caps
	Jeanne Follet (23)	Real Estate	Value
	Samir Essafri (19)	Materials	Value
	TBA		Value
	Denis Grandjean (32)	Discretionary	SRI
	François Chacun (33)	Energy	SRI
	Eric Hazart (29)	Financials	SRI
	Christophe Peroni (25)	All sectors	Small & Mid Caps
	Eve Navarre (27)	All sectors	Small & Mid Caps
	Benoît Ollé-Laprune (28)	Engagement & votes	Small & Mid Caps
	Patrick Gautier (22)	Technology	Other thematic
	Abderrahman Belcaid (16)	Consumer Staples	Other thematic
	Florence Tassan (23)	Industrials	Other thematic
Analysts	Henry Wong (4) – based in London		Climate
	TBA		Climate
Investment Specialist	Cédric Carpentier (20)		Data Quant – Tools and Data
	Anthony Eagleton (28)		All strategies

Source: HSBC Asset Management. As of September 2022. For illustrative purposes only.
 1. Formal integration of ESG criteria were implemented as of 2012 and further reinforced in the course of the team restructuring in October 2021.

Source : HSBC Asset Management. Au 30 septembre 2022. A titre d'illustration uniquement.

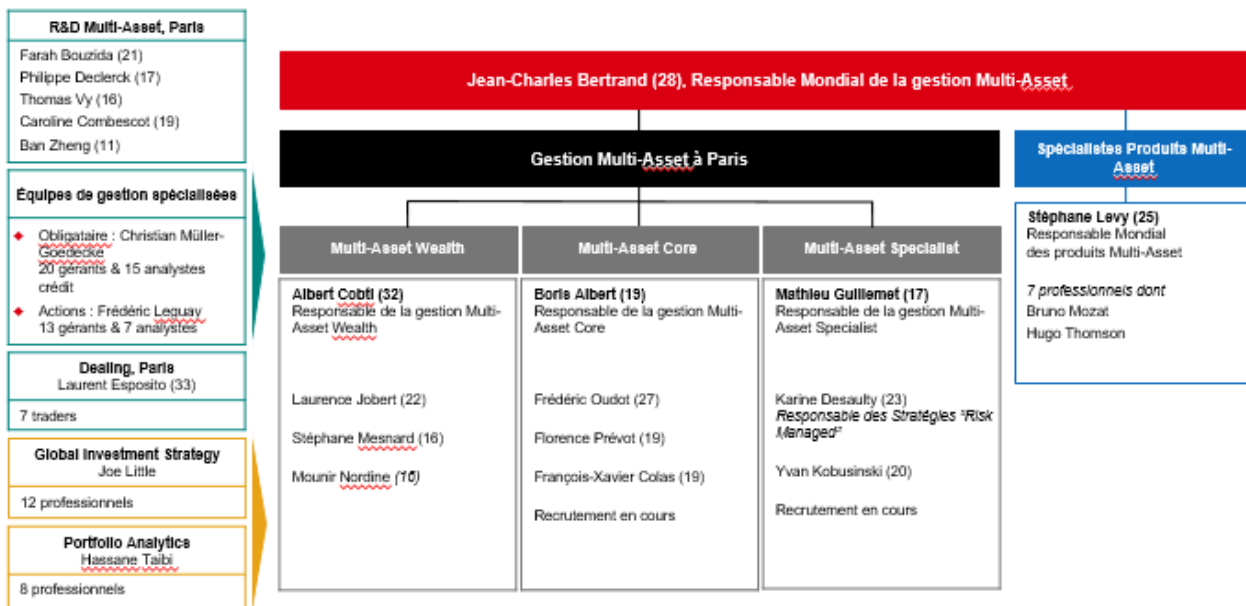
- Equipe de gestion obligataire européenne, Europe continentale

Michael Cross Global CIO, Fixed Income				Based in Paris (France) Based in Düsseldorf (Germany) Based in London (UK)
Tina Radovic Global Head of Credit Research		Christian Müller-Gödecke Fixed Income CIO, Continental Europe		
Global Credit Research 45+ Professionals	Credit Research	Portfolio Management Credit	Portfolio Management Rates	Responsible Investment, ESG Research and Stewardship 12 Professionals
Global Investment Strategy 12+ Professionals	Fredéric Rodrigues Head of Credit Research, Paris	Jean-Philippe Munch Head of Euro Fixed Income, Paris	Jean-Philippe Munch Head of Euro Fixed Income, Paris	Xavier Desmadril Global Head of ESG Research
Joseph Little Chief Global Strategist	Dirk Dötsch Head of Credit Research, Düsseldorf	Kerstin Terhardt Head of Credit Strategy, Düsseldorf	Dr. Frank Schröder Head of Rates Strategy, Düsseldorf	Thomas O'Malley Global Head of Corporate Governance
Fixed Income Quantitative Research	Céline Berger Dominique Gagnol Sonke Hilbers Frank Joachim Stéphane Lacaze Victor Manderfeld Sabrina Monnerie Stephan Muhr Axel Pongs Michael Reimers Linda Sobanski	Max Baumann Karen Benouaich Philippe Georges Philippe Igigabel Kerstin Milberg Jean-Olivier Neyrat Geoffroy Reille Béatrice de Saint Lévé Sophie Sentilhes Pierre-Elou Sterlin Aline Thiel Thorsten Welschmid	Laurent Garrigue Head of Rates Strategy, Paris Octavia Lepas Britta Schröder Andreas Vester	Dealing 10 Professionals
Maria-Laura Hartpence Head of Fixed Income Quantitative Research Sander Cohen Deputy Head of Fixed Income Quantitative Research Marjolaine Combier Leonie Assouline Qiao Mu			Investment Specialists	Laurent Esposito Head of Trading Desk, Paris
			Steven Wisniak Product Specialist	Christiane Frank Head of Trading Desk, Düsseldorf
				Portfolio Analytics 5 Professionals
				Hassane Taïbi Chief Analytics Officer

Color codes do not apply to members in the Global Credit Research, Global Investment Strategy and ESG Product Management teams.
Source: HSBC Asset Management as of June 2022. For informational purposes only.

Source : HSBC Asset Management, Juin 2022. A titre d'illustration uniquement.

- Equipe de gestion diversifiée basée à Paris



Source : HSBC Global Asset Management, Décembre 2020. (x) années d'expérience dans l'industrie

Equipe basée à Paris

Equipe globale

Source : HSBC Asset Management, Décembre 2022. A titre d'illustration uniquement.

2.6. Initiatives Finance Durable

HSBC Plc et HSBC Asset Management sont adhérents à de nombreuses initiatives dont vous trouverez un résumé ci-dessous.

Initiatives généralistes	Initiatives Environnement/ Climat	Initiatives Sociales	Initiatives de Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • SIFs – Social Investment Forum dont le Forum pour 	<ul style="list-style-type: none"> • IIGGC – Institutional Investors Group on Climate Change 	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte Mondial des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • OECD corporate governance guidelines • EU shareholders directive

<p>l'Investissement Responsable (FIR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • PRI - Principles for Responsible Investment • Commissions AFG • European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance • Cambridge Institute for Sustainability Leadership - Investment Leaders Group (ILG) 	<ul style="list-style-type: none"> • CDP-Carbon Disclosure Project (Membre) • Montreal Carbon pledge • Green Bonds Principles • Climate Bond Initiative • Appel de Paris • Climate Actions 100+ • One Planet Asset Manager Initiative (OPAM) • The RE 100 (Climate Group) 	<ul style="list-style-type: none"> • ILO (International Labour Organization) principes • ICCR - Interface Center on Corporate Responsibility 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau International de la Gouvernance d'entreprise (ICGN), • Global Institutional Governance Network (GIGN - Réseau mondial de la gouvernance institutionnelle) • Asian Corporate Governance Association (ACGA, Association asiatique de gouvernance d'entreprise)
--	---	--	---

Source : HSBC Asset Management, Juillet 2020. A titre d'illustration uniquement.

2.7. Encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Pourcentage des actifs ISR rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 30 septembre 2022, l'encours total des actifs des OPC, FCPE et mandats « best-in-class » et « thématique » de la société de gestion s'élève à 11 422 millions d'euros.

Source : HSBC Asset Management au 30.09.2022.

2.8. Liste des OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Notre offre labellisée ISR intègre 7 compartiments de la SICAV HSBC Responsible Investment Funds et 7 fonds d'épargne salariale

- Approche ISR « best-in-class »

Nom du compartiment de la SICAV HSBC Responsible Investments Funds	Solution d'épargne salariale socialement responsable
<p>Actions zone euro</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF – SRI Euroland Equity 	<p>FCPE actions zone euro</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE ISR Actions Euro • HSBC Profil Actions Responsables
<p>Actions internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF – SRI Global Equity 	<p>FCPE actions internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE ISR Actions Monde
<p>Obligations en euro</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF – SRI Euro Bond 	<p>FCPE obligataire en euro et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire
<p>Gestion diversifiée, profil modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF - SRI Moderate 	<p>FCPE européen diversifié et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire
<p>Gestion diversifiée, profil équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF – SRI Balanced 	<p>FCPE diversifié et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire

Gestion diversifiée, profil dynamique	
<ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF – SRI Dynamic 	

- Approche ISR Thématique « transition énergétique »

Actions internationales	FCPE actions européennes
<ul style="list-style-type: none"> • HSBC RIF - Europe Equity Green Transition 	<ul style="list-style-type: none"> • HSBC EE Actions Europe Transition Verte

3. Données générales sur les placement ISR présentés dans ce code de transparence

3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ISR « best-in-class » et ISR thématique

Les compartiments de la SICAV HSBC RIF, les FCPE nourriciers, fonds de fonds et investis en lignes directes s'adressent aux épargnants et aux investisseurs désireux d'orienter leurs placements vers des entreprises qui participent activement aux enjeux de long terme du développement durable comme la transition énergétique. Ils s'inscrivent en totale cohérence avec la démarche climatique et plus largement ESG/ISR du Groupe HSBC. Le principe de durabilité contribue au développement de nos activités sur le long terme, en proposant notamment des produits d'épargne qui financent les meilleures pratiques en termes d'enjeux ESG et de gestion du risque climat.

La prise en compte des enjeux ESG est une approche qui enrichit le processus d'analyse financière avec des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance. Cette analyse extra-financière contribue à mieux appréhender sur le moyen/long terme les risques et opportunités liés aux entreprises et à leurs actions/obligations. Les analyses ESG peuvent également révéler des risques latents et fournir un signal de détérioration potentielle des fondamentaux d'une entreprise. Elles nous permettent d'identifier des sources de risque qui souvent ne sont pas prises en compte par l'analyse fondamentale telles que les risques environnementaux et par conséquent, d'avoir une vision plus large et plus fine d'une entreprise ou d'un pays. De ce fait, nous pensons que l'approche extra-financière complète l'approche financière classique. Le comportement citoyen des entreprises et des pays n'est pas antinomique de résultats économiques.

En outre, nous encourageons les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et utilisons nos droits de vote et le dialogue actionnarial pour exprimer nos inquiétudes en termes d'enjeux ESG. L'objectif est de favoriser les entreprises qui développent de bonnes pratiques ESG dans leur secteur quel qu'il soit. Inversement, le but est également de ne pas financer les émetteurs qui, relativement à leurs pairs, ne prennent pas suffisamment en compte ces enjeux.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement

Les moyens et l'organisation internes sont décrits dans la section 2.5 .

En termes de moyens internes, le Responsable Monde de la Recherche ESG et des PRI coordonne la prise en compte des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et leur hiérarchie et au travers de notes d'analyses sectorielles et thématiques.

Les analystes et les gérants disposent également de revues sectorielles ESG, une ou deux pages par secteur sur une trentaine de secteurs comprenant les risques et opportunités par pilier E, S et G ainsi que des questions à poser lors des entretiens avec les entreprises. La recherche ESG interne produit également des rapports thématiques sur des secteurs choisis, concernant des sujets comme la consommation d'eau ou la chaîne d'approvisionnement.

Outils de recherche actions : une grande partie de la recherche est réalisée en interne par notre équipe de gestion basée à Paris. La plupart des informations externes utilisées dans la construction de notre contenu de recherche concernent les entreprises. Ces informations proviennent :

- Les entreprises elles-mêmes, sous la forme de rapports financiers et de présentations de stratégie ;
- Bases de données externes (Factset et Bloomberg) pour alimenter nos propres bases de données fondamentales.

Enfin, nous bénéficions également du soutien des 30 analystes (basés à Punay en Inde) dont 4 sont dédiés à plein temps à l'équipe de gestion actions européennes. Cela nous permet de collecter, d'ajuster et reformater les données financières des sociétés (y compris les états financiers, les rapports annuels, les rapports ESG stratégiques...). Nos analystes consultent et analysent ces données qu'ils utilisent comme contribution à leur analyse financière et ESG. En ce qui concerne la recherche macroéconomique, nous comptons sur nos équipes internes (équipe de recherche macro-économique) ainsi que sur les bases de données externes (Datastream, Eviews, research (NBER)), et enfin sur la recherche et les analyses produites par les organisations internationales (FMI, OCDE). Enfin, tous les documents de recherche sont partagés globalement sur l'IT Platform (Bloomberg).

Outil de recherche taux

Les gérants de portefeuilles européens obligataires s'appuient sur la plate-forme Globale de Recherche crédit, composée de 45 analystes (dont 15 basés à Paris et à Düsseldorf). Ceux-ci utilisent toutes les sources publiques d'information telles que les rapports de résultats et de l'activité périodiques publiés par les émetteurs, la recherche des agences de notation financière et extra-financière (par exemple, Moody's, S&P, Fitch, MSCI, Sustainalytics, RepRisk), la recherche macro interne et externe, la recherche de crédit externe, la recherche industrielle et la presse. Nous pensons que le contact direct avec les émetteurs est également une source essentielle d'informations. Les analystes crédit émettent des recommandations, qui s'appuient sur une recherche fondamentale fortement axée sur les facteurs qualitatifs et ESG, complétée par des considérations de valeur relative.

L'équipe de recherche crédit intègre l'analyse ESG dans le cadre de leur recherche fondamentale pour toutes les entreprises qu'elle analyse. L'analyse ESG peut mettre en évidence des risques latents et fournir des signaux d'alerte précoce d'une détérioration potentielle des fondamentaux de l'entreprise. Cette équipe est responsable de la sélection de l'univers d'investissement et fournit à l'équipe de gestion une recherche indépendante et exhaustive avec des recommandations détaillées et des notations des émetteurs qu'ils couvrent.

L'équipe de gestion est également assistée par une équipe quantitative Global Fixed Income. Elle est en charge du développement de modèles et d'outils quantitatifs pour soutenir les gérants et les analystes et pour nourrir une solide culture scientifique en complément de notre culture de valorisation déjà bien établie. Cette équipe a fait de nombreuses études d'impact de la prise en compte des critères ESG sur la performance des obligations (souverains et corporate).

L'équipe de gestion taux bénéficie aussi du support de la plate-forme de recherche macro-économique développée par HSBC Global Asset Management. Cette équipe est composée de d'économistes et stratégestes présents dans nos principaux centres de gestion.

Le Responsable Mondial de la Recherche ESG & des PRI, coordonne la prise en compte des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants de portefeuilles et au travers de notes d'analyses sectorielles et thématiques. Il est également responsable d'améliorer les capacités de recherche et d'intégration ESG, d'assurer la couverture des données extra-financières et les outils associés.

En termes de moyens externes, nous avons choisi de nous appuyer sur les recherches et les analyses des agences de notations externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes. L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.

- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux

Les recherches de MSCI ESG Research, Sustainalytics, ISS-Ethix, Oekom et Trucost sont actualisées automatiquement à pas mensuel sur l'Intranet Global de Recherche ESG. Nous stockons les rapports de recherche par émetteur au format pdf ce qui permet de constituer une base documentaire consultable à tous moment.

Par ailleurs, nous chargeons les notations de ces fournisseurs de données ESG pour calculer des notes ESG pour chaque valeur, chaque émetteur.

Critères pris en compte lors de la sélection d'un prestataire ESG

Nous avons sélectionné nos prestataires de recherche ESG par appel d'offres. Les contrats sont établis à l'échelle globale pour une durée de 3 ans : ils bénéficient à l'ensemble de nos entités de gestion, dont la France. Dans le cadre de cette procédure, nous avons joué la carte de la complémentarité entre les différents fournisseurs. Nous recherchons donc une réelle spécialisation au niveau des fournisseurs de données et cherchons à éviter les redondances. Nous attachons ensuite une grande importance à la qualité de la méthodologie ainsi qu'à l'amplitude de l'univers couvert.

Du point de vue de la complémentarité, nous avons choisi de ne pas dupliquer les données et avons par conséquent opté pour : 1 fournisseur de données ESG "généraliste", 1 fournisseur spécialisé dans la mesure de l'implication dans la production et/ou le marketing d'armes controversées, 1 fournisseur mesurant le degré de conformité avec les normes du Pacte Mondial des Nations, Unies, 1 fournisseur de données Carbone, 1 fournisseur spécialisé dans l'analyse ESG émissions gouvernementales et enfin 1 fournisseur mesurant l'exposition des entreprises à une série de controverses ESG et par transition l'évolution dynamique de leur risque réputationnel.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management (A titre d'illustration uniquement).

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte ?

Intensité Carbone du fonds

$$= \sum_{k=0}^n \left(\frac{\text{valeur actuelle du titre } (k)}{\text{valeur actuelle du portefeuille ajusté}} \times \text{Intensité carbone de l'entreprise } (k) \right)$$

Les thématiques ESG font partie intégrante de notre sélection des titres financiers et du contrôle des portefeuilles. Le changement climatique en particulier est une thématique qui impacte potentiellement l'ensemble de nos stratégies de gestion. Le nouveau rapport du GIEC dresse en effet un tableau très alarmant sur les conséquences du changement climatique notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes. Les risques s'aggraveront avec l'augmentation du réchauffement climatique, dans toutes les parties du monde. Le rapport souligne qu'au-delà de 1,5°C de réchauffement, le changement climatique aura des impacts irréversibles, surtout sur la biodiversité.

Il faut donc poursuivre nos efforts de baisse des émissions carbonées. Nous devons comprendre les risques induits sur les secteurs, les entreprises. Le suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables selon certains scénarii climatiques. De nombreux scénarii sont testés pour parvenir aux objectifs de limitation du réchauffement climatique, et les répercussions de chacun d'entre eux sur l'ensemble des secteurs sont évaluées et mesurées.

En cohérence avec notre vision des enjeux climatiques et la volonté d'HSBC Asset Management de jouer son rôle dans la transition énergétique et écologique, les fonds privilégient les acteurs qui permettent et permettront la décarbonisation de l'économie.

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer exclusivement sur les données carbonées fournies par Trucost¹, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises.

Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de GES publiées par les entreprises. Lorsque la donnée n'existe pas ou qu'elle est partielle, Trucost utilise un modèle interne pour estimer les émissions carbonées. Ces données couvrent environ 6 000 entreprises/émetteurs et sont révisées à un rythme mensuel.

En 2019, nous avons retenu l'indicateur recommandé par le TCFD, soit l'intensité carbone moyenne pondérée exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires

k identifie l'indice du titre dans le portefeuille

n est le nombre de titres détenus par le fonds

Valeur du portefeuille ajusté correspond à la valeur totale des titres du portefeuille qui disposent de données d'intensité carbone

1 'Trucost' est le nom commercial de S&P Trucost Limited, une société anonyme enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 3929223 et dont le siège social est au 20 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LH, Royaume-Uni.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

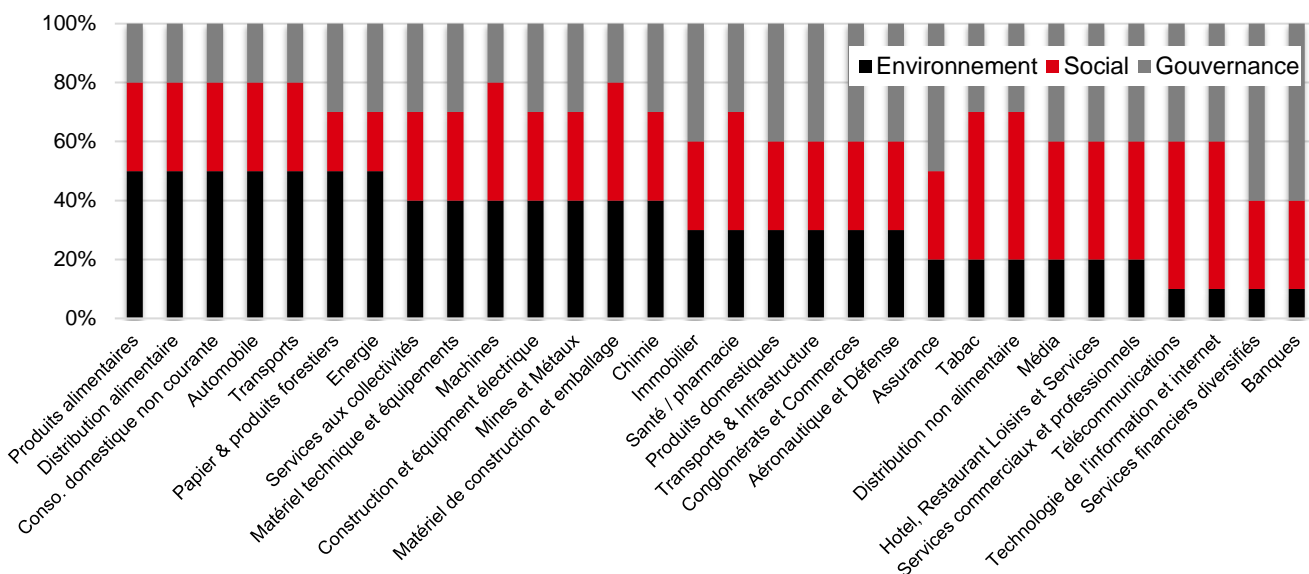
Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes. Ces organismes sont présentés dans la section 3.2 et 3.3. L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF et pour les FCPE gérés en lignes directes
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notes ESG sont révisées en fonction des revues sectorielles effectuées par MSCI ESG Research et des alertes éventuelles ainsi que des appréciations de nos analystes. La fréquence de révision usuelle, hors événements propres à une entreprise/émetteur, est annuelle.

L'analyste Actions/ESG et Crédit/ESG reçoit chaque mois les scores ESG ainsi que les données sur le carbone. Il prend connaissance des notes des entreprises suivies et des opportunités d'investissement.

Conscients que notre approche de notation ESG est une vision statique de critères quantitatifs et qualitatifs, notre processus d'intégration ESG est complété d'une analyse ponctuelle des controverses des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Concernant les entreprises controversées, MSCI fournit les scores FCC (Financial Crime & Corruption) des émetteurs : le score FCC combine risque de corruption et de controverses liées à la corruption et la fraude. RepRisk complète ce suivi en fournissant de manière hebdomadaire une liste des controverses ESG auxquelles font face les émetteurs. Une entreprise est dite controversée quand elle commet des violations graves et répétées de conventions internationales, avec des incidents en matière de conformité, de gouvernance ou risques financiers. Chaque controverse est rattachée à l'émetteur concerné selon 27 indicateurs ESG (par exemple, pollution locale, travail forcé, évasion fiscale). Elle est également rattachée à 28 thèmes de controverses : huile de palme, forage en Arctique, tabac, jeux, rareté de l'eau. La conformité aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également analysée.

Deux fois par an, la liste des entreprises ayant un score FCC très faible est revue et les analystes crédits et actions qui mènent une analyse interne EDD pour vérifier l'exactitude de ce score et donner leur opinion sur l'entreprise. L'analyste peut commenter la matérialité du score et apprécier les actions des dirigeants de l'entreprise pour faire face à la controverse.

Les titres identifiés « High risk » font ainsi l'objet d'analyse supplémentaire notamment via l'instauration d'un dialogue avec les équipes dirigeantes. L'absence de progrès ou de réponses satisfaisantes peut entraîner l'exclusion du titre de nos portefeuilles. Ces analyses approfondies constituent de véritables cas d'investissement centrés sur les risques ESG. Un comité de surveillance des risques ESG composés de gérants et d'analystes actions et crédit et présidé par le Responsable des Investissements de HSBC Asset Management peut décider de vendre un titre si l'entreprise contrevient gravement à un ou plusieurs principes ESG. Les données de conformité UNGC couvrent plus de 8 000 entreprises dans le monde et sont fournies par l'agence extra financière Sustainalytics¹.

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

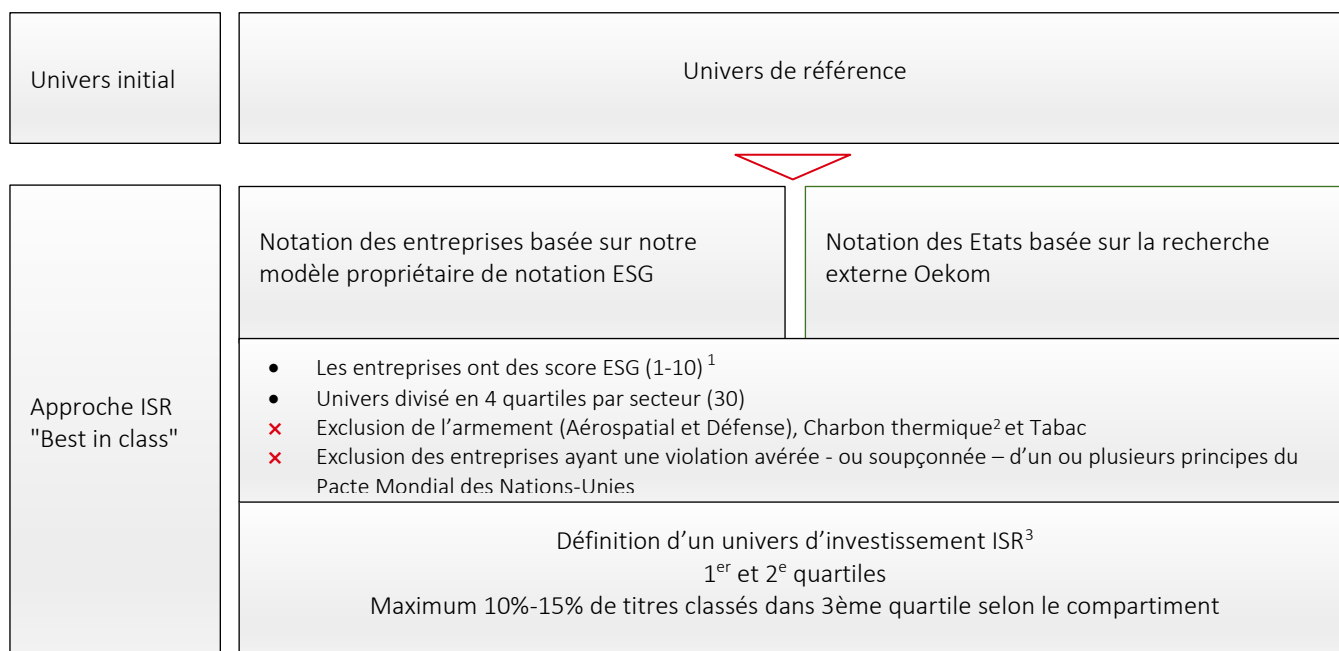
¹ 'Sustainalytics' est l'un des leaders mondiaux dans la recherche et l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance liée à l'ISR. Sustainalytics s'appuie sur 25 ans d'expertise et offre des services de notation extra-financière et de conseil aux investisseurs institutionnels et gérants d'actifs. La société possède des bureaux à Amsterdam (le siège), Boston, Francfort, Madrid, Paris, Timisoara et Toronto, et des représentants à Bruxelles et Copenhague. Pour plus d'informations, visitez le site www.sustainalytics.com

4. Processus de gestion

4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class »

Le processus d'investissement comprend deux grandes étapes successives et indépendantes qui peuvent être schématisées comme suit :

1^{ère} étape : Analyse ESG et filtre ISR



2^{ème} étape : Filtre financier processus de gestion financière HSBC sur les Actions et sur les Taux

1 Scores ESG provenant de MSCI ESG Research auxquels nous appliquons une pondération spécifique des pilier E, S et G par secteur

2 Entreprises dont plus de 10% du chiffres d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide de charbon thermique ; exclusion totale des entreprises d'extraction de charbon thermique

3 Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

1^{ère} étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

- Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI Euroland Equity HSBC EE ISR Actions Euro	MSCI EMU NR	400 grandes et moyennes valeurs de la zone euro
HSBC RIF – SRI Global Equity HSBC EE ISR Actions Monde	MSCI World Index NR	1 600 valeurs des marchés développés internationaux
HSBC RIF – SRI Euro Bond	Barclays Euro Aggregate 500MM	4 000 titres obligataires libellés en euro
HSBC RIF – SRI Moderate	Ces compartiments n'utilisent pas d'indice de référence pour information	L'univers d'investissement initial est composé d'actions de pays développés ainsi que de titres obligataires émis par des Etats ou des entreprises. Les compartiments sont gérés avec un biais sur les titres de la zone euro.
HSBC RIF – SRI Balanced		
HSBC RIF – SRI Dynamic		

Source : HSBC Asset Management au 30 juin 2021. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire présentée et détaillée à la section 3. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.
 - La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur.
- Un 31^{ème} secteur, dit secteur « par défaut » a été créé. Il regroupe uniquement des émetteurs obligataires qui n'ont pas d'affectation dans un des autres secteurs. Au sein de ce 31^{ème} secteur, les notes E, S et G sont équilibrées.
- Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.

• Cas des émissions gouvernementales

Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La note finale est mise à jour annuellement et nous permet de classer les pays.

L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations Oekom de la façon suivante :

- Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte
 - Pour les pays classés en C+ : le poids de ces émetteurs dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids que ces pays représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
 - Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.
- L'univers ISR des compartiments comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3^e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net. Le compartiment obligataire HSBC RIF – SRI Euro Bond dispose d'une limite de 10% maximum sur les émetteurs du 3^e quartile. Sur

l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion d'au moins 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

- Les entreprises qui produisent des armes issues des secteurs de l'Aérospatial et de la Défense, ainsi que le secteur du Tabac sont systématiquement exclus.
- Dans le cadre de la gestion de nos fonds ISR, et en lien avec notre volonté d'aligner nos investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat, l'investissement dans les entreprises ayant des activités en lien avec la génération d'électricité à l'aide de charbon thermique, ainsi que l'extraction de charbon thermique sera limité comme suit :
 - L'investissement dans des entreprises générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires via la génération d'électricité à l'aide de charbon thermique ne sera pas permis.
 - L'investissement dans des entreprises pratiquant de l'extraction de charbon thermique est totalement exclu

Afin de suivre ces exclusions, la société de gestion utilise des données externes provenant de fournisseurs de données externes tel que Trucost, ainsi que ses propres sources de recherche fondamentale internes. Les fonds auront toujours la possibilité d'investir dans des green bonds qui seraient émis par des entreprises ne respectant pas les seuils mentionnés précédemment, à condition que ces green bonds ne soient pas destinés au financement d'une activité liée à l'utilisation de charbon thermique. Par ailleurs, en cas de différences d'interprétation entre les données provenant de nos fournisseurs de données externes, et notre recherche interne via l'engagement avec les sociétés concernés nous pourrions être amenés à privilégier les recommandations de nos analystes internes basés sur les engagements avec les entreprises.

- Nous excluons également les entreprises ayant une violation avérée ou des soupçons de violation d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

2e étape : processus financier

Etapes	HSBC RIF – SRI Euroland Equity / HSBC EE ISR Actions Euro	HSBC RIF – SRI Global Equity / HSBC EE ISR Actions Monde	HSBC RIF –SRI Euro Bond
Processus d'investissement	Analyse Profitabilité / Valorisation Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise	Classement dans l'univers et optimisation de scores ESG : Approche factorielle quantitative, recherchant des entreprises ayant un score ESG élevé, une bonne diversification et un niveau de risque relatif adapté:	Gestion fondamentale active, qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance.
Construction et optimisation du portefeuille	Nous sélectionnons les sociétés sur lesquelles nous avons les plus fortes convictions, au regard de leur profitabilité et de leur valorisation.	Un score est attribué à chaque titre éligible dans l'univers ISR. Le portefeuille est ensuite construit en surpondérant les titres affichant les meilleurs scores et en évitant toute concentration trop élevée dans un secteur, un pays ou une région Les risques relatifs à l'indice de référence dus aux facteurs «style de gestion», «secteur», «pays» et «taille» sont minimisés	Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds.		

	Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés		
Etapes	HSBC RIF – SRI Moderate	HSBC RIF – SRI Balanced	HSBC RIF – SRI Dynamic
Allocation tactique entre les classes d'actifs	<p>L'allocation d'actifs est une source de valeur ajoutée dans la mesure où les marchés financiers ont des performances différenciées et dépendantes du cycle économique. Par exemple, des phases de ralentissement sont généralement traduites par une performance négative des marchés actions et une performance positive des marchés obligataires.</p> <p>L'allocation tactique prend ainsi toute son importance car elle vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.</p> <p>A partir de l'allocation stratégique le gérant expose le compartiment aux différentes classes d'actifs afin de l'adapter à nos anticipations et à notre scénario économique.</p>		
Sélection de valeurs, construction / optimisation du portefeuille	<p>Allocation actions en lignes directes - Analyse Profitabilité / Valorisation Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise. Le gérant sélectionne les entreprises dont la profitabilité est stable ou en croissance à un prix attractif.</p> <p>Allocation taux en lignes directes - Gestion fondamentale active, qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance. Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.</p>		
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux compartiments. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés		

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

4.2. Prise en compte de la recherche ESG dans la construction du portefeuille ISR thématique

Le compartiment HSBC RIF - Europe Equity Green Transition s'adresse aux clients désireux d'orienter leur épargne vers des entreprises qui participent activement à la transition énergétique.

Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)). L'objectif de gestion du fonds est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

La construction du portefeuille s'effectue en plusieurs étapes :

1ère étape : définition de l'univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – Europe Equity Green Transition	MSCI Europe GDP Weighted	600 grandes et moyennes valeurs européennes

Cette phase porte sur l'analyse de l'activité des entreprises afin d'identifier celles qui concourent directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique. Il s'agit d'identifier les entreprises appartenant aux thèmes durables tels que les énergies renouvelables, l'industrie et l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (comprenant notamment, la gestion des déchets, le contrôle de la pollution) ou encore de l'agriculture biologique. Cette liste d'écosecteurs n'est ni exhaustive, ni figé. L'univers d'investissement du compartiment peut être élargi à des valeurs ne faisant pas partie des éco-secteurs mentionnés ci-dessus, mais identifiés comme contribuant aux objectifs environnementaux de la stratégie, tout en respectant les règles d'exclusion mentionnées ci-après.

L'ensemble des sociétés présentes en portefeuille font l'objet d'une analyse fondamentale qualitative visant à attester à la fois de leur participation à la thématique et de leur éligibilité au regard des critères d'exclusion mentionnés ci-après. Ces éléments de recherche seront consignés au sein d'une fiche de synthèse spécifique pour chaque émetteur en portefeuilles et mis à jour au minimum sur un pas annuel.

a) Exclusion de sociétés

Les sociétés dont l'essentiel de leur activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que la filière nucléaire sont exclues du portefeuille.

Les secteurs du tabac de l'armement sont systématiquement exclus, ainsi que toutes les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées.

b) Identification de l'intensité verte des entreprises

Cette phase de construction de portefeuille consiste à évaluer la contribution de chacune des valeurs en portefeuille à la transition énergétique et écologique pour le climat. Cette évaluation s'effectue en cohérence avec les activités éligibles telles que définies par le référentiel du Label France Finance Verte (« Greenfin »).

Ces activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte » pourront être, à titre d'exemple, la mise en place de solutions d'énergies renouvelables, le développement de l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (comprenant notamment, la gestion des déchets, le contrôle de la pollution) ou encore de l'agriculture responsable.

Ces valeurs seront ensuite classées sur la base de leur intensité verte, cette intensité verte est définie comme la contribution des activités éligibles par rapport au chiffre d'affaires total de l'entreprise.

Ces entreprises seront classées en deux catégories :

- Intensité verte forte : plus de 50% du chiffre d'affaires est généré par des activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte »
- Intensité verte modérée : entre 10% et 50% du chiffre d'affaires est généré par des activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte »

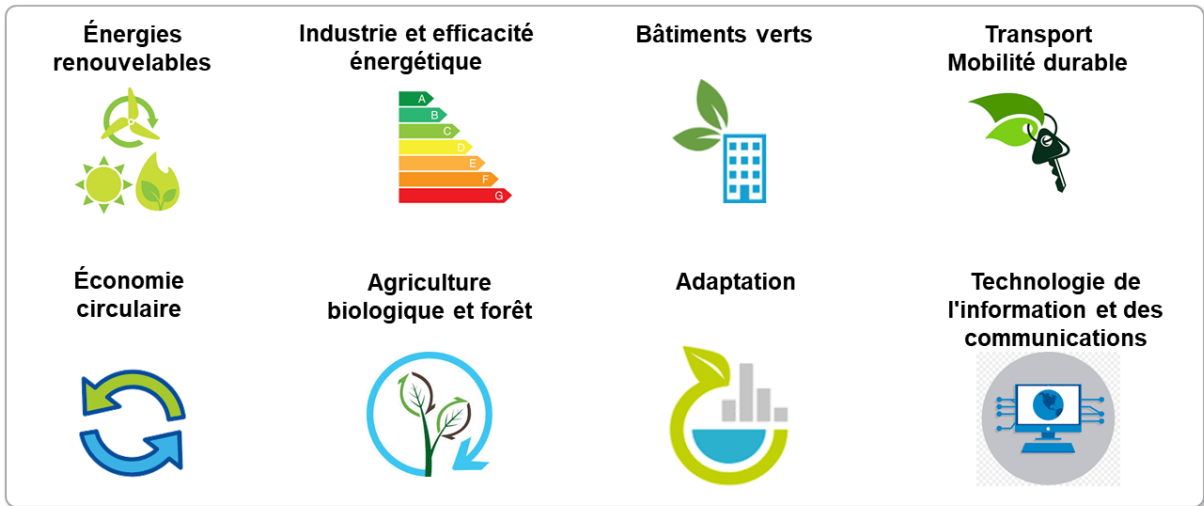
2e étape : Sélection ESG et analyse fondamentale.

Une fois l'univers thématique des titres éligibles défini, le compartiment adopte une philosophie de gestion active basée à la fois sur l'intégration de critères ESG et sur une analyse financière fondamentale.

L'univers initial peut être enrichi par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie de l'indice de marché mentionné plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs selon une méthodologie propriétaire et présentée à la section 3.
- Les entreprises se classant dans le 4e quartile selon l'évaluation ESG sont systématiquement exclues du portefeuille.

- Les huit activités (éco-secteurs) liées à la Transition Énergétique et Écologique sont :



Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

4.3. Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille

Les équipes de gestion examinent et analysent l'intensité carbone au niveau des portefeuilles afin de mieux comprendre et appréhender le risque climat. Le poids des titres en portefeuille est une fonction de la notation ESG et de l'intensité carbone, de l'attractivité financière, de la liquidité et d'autres critères de risque, si nécessaire.

Les investissements sont réalisés dans une optique de long terme. Le portefeuille sera re-balancé en fonction de l'évolution du comportement ESG et de la gestion du risque climat des entreprises, ainsi que des changements de leurs caractéristiques financières.

Dans le cadre de la gestion de nos fonds ISR « best in class », et en lien avec notre volonté d'aligner nos investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat, le secteur du charbon thermique est partiellement exclu s'agissant de la production d'électricité (entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique) et totalement exclu s'agissant des entreprises d'extraction de charbon thermique.

4.4. Prise en compte des émetteurs en portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Des valeurs non notées ESG selon le processus décrit en section 3.5 peuvent faire partie de l'univers d'investissement dès lors qu'elles sont qualifiées au terme d'une analyse qualitative par l'analyste en charge du secteur d'activité. En règle générale, les actifs non notés ne peuvent excéder 10% de l'actif net des fonds dans chacune de nos stratégies ISR.

4.5. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les 12 derniers mois ?

Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion n'a pas changé au cours des 12 derniers mois.

4.6. Une part des actifs des compartiments est-elle investie dans des organismes solidaires ? Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Utilisent-ils des instruments dérivés ? Investissent-ils dans des OPC ?

Compartiments de la SICAV et FCPE investis en lignes directes :

	HSBC RIF – SRI Euroland Equity / HSBC EE ISR Actions Euro	HSBC RIF – SRI Global Equity / HSBC EE ISR Actions Monde	HSBC RIF – SRI Euro Bond	HSBC RIF – Europe Equity Green Transition
Investissement dans des organismes solidaires	NON	NON	NON	NON
Prêt/emprunt de titres	NON	NON	NON	NON

Utilisation des instruments dérivés	NON	NON	Les instruments dérivés sur taux d'intérêts sont utilisés quotidiennement dans une optique d'ajustement du portefeuille au risque taux (exposition, couverture, arbitrage). Conformément aux exigences du label d'Etat ISR, le fond ne peut pas détenir de positions courtes	NON
Investissements dans des OPC	Pour aider à la réalisation de l'objectif de gestion et pour la gestion de la trésorerie, 10% de l'actif du compartiment pourra être investi dans des OPC			

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées.

	HSBC RIF – SRI Moderate	HSBC RIF – SRI Balanced	HSBC RIF – SRI Dynamic
Investissement dans des organismes solidaires	NON	NON	NON
Prêt/emprunt de titres	NON	NON	NON
Utilisation des instruments dérivés	Le gérant a la possibilité d'utiliser des instruments dérivés dans le cadre d'exposition et de couverture du portefeuille aux risques action, taux et change. Conformément aux exigences du label d'Etat ISR, les fonds ne peuvent pas détenir de positions courtes. L'utilisation des instruments dérivés est très modérée		
Investissements dans des OPC	Pour aider à la réalisation de l'objectif de gestion et pour la gestion de la trésorerie, 10% de l'actif du compartiment pourra être investi dans des OPC.	Pour aider à la réalisation de l'objectif de gestion et pour la gestion de la trésorerie, 100% de l'actif du compartiment pourra être investi dans des OPC.	Pour aider à la réalisation de l'objectif de gestion et pour la gestion de la trésorerie, 100% de l'actif du compartiment pourra être investi dans des OPC.
	Le gérant peut investir dans des OPC gérés par une entité du groupe HSBC, ces OPC devront répondre à des objectifs financiers et extra-financiers définis. Les stratégies ISR des OPC ou Fonds d'investissement pouvant être sélectionnés par le gérant (hors OPC/Fonds d'Investissement gérés par la Société de Gestion) peuvent avoir recours à des indicateurs E.S.G et/ou des approches ISR différentes et indépendantes du compartiment.		

Indicateurs suivis pour mesurer l'impact ESG des fonds :

Impact Social / Sociétal |S|

Part des cadres dirigeants femmes

Sur le pilier Social, la diversité constitue un levier de performance et un avantage concurrentiel pour les entreprises. Selon nous, l'équilibre entre les genres au niveau des décisionnaires est essentiel au développement d'une activité durable et prospère.

Ainsi, pour chacun des portefeuilles, nous regardons attentivement la proportion des femmes à des postes d'encadrement au sein des organisations et des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Impact en termes de Gouvernance |G|

Indépendance des Conseils d'Administration

En termes de gouvernance, nous sommes convaincus que la conduite et la composition des organes de direction d'une entreprise sont d'une importance capitale pour sa performance économique et qu'ils doivent garantir la clarté du leadership et de processus de surveillance. La représentation indépendante au sein des Conseils d'administration est un élément clé qui permet d'assurer la protection des intérêts de tous les actionnaires.

Pour répondre au cahier des charges du Label d'Etat ISR, les fonds prennent l'engagement d'obtenir un meilleur résultat sur au moins deux de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence.

	1er indicateur	2ème indicateur
HRIF - SRI Euro Bond	Part des cadres dirigeants femmes	Part d' administrateurs indépendants
HRIF - SRI Euroland Equity	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone
HRIF - SRI Global Equity	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone
HRIF – Europe Equity Green Transition	Carbone économisé	Part d' administrateurs indépendants
HRIF - SRI Moderate, Balanced, Dynamic	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone (poche actions) Part d' administrateurs indépendants (poche taux)
	1er indicateur	2ème indicateur
HSBC EE ISR Oblig Euro	Part des cadres dirigeants femmes	Part d'administrateurs indépendants
HSBC EE ISR Actions Euro	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone
HSBC EE ISR Actions Monde	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone
HSBC EE Actions Europe Transition Verte	Carbone économisé	Part d'administrateurs indépendants
HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone (poche actions) Part d'administrateurs indépendants (poche taux)
HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	Part des cadres dirigeants femmes	Intensité carbone (poche actions) Part d'administrateurs indépendants (poche taux)

5. Contrôles ESG

5.1. Procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité des portefeuilles aux règles ESG fixées pour la gestion ISR « best-in-class » et thématique

Il n'existe pas de procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche. En revanche, il existe une procédure interne de gestion financière et une procédure interne d'analyse ESG qui s'appliquent à la gestion des fonds :

- La procédure d'analyse ESG-ISR décrit, entre autres, la construction des univers d'investissement ISR, la production des reportings et les contrôles.
- La procédure de gestion actions décrit la méthode d'analyse de l'univers d'investissement, l'analyse fondamentale des entreprises, la sélection des titres et les contrôles.
- Ces procédures ont fait l'objet d'une validation en comité CCO (Chief Contrôle Office).
- Un contrôle indépendant de la gestion financière des fonds est effectué par notre équipe de Contrôle des Restrictions d'Investissement qui s'assure que, seules les valeurs éligibles figurent en portefeuille. Le Contrôle des Restrictions d'Investissement fait état du résultat de ses investigations au gérant lorsque cela est nécessaire. Ce contrôle fait l'objet d'une présentation des dépassements au « Risk Management Meeting ».

Les contrôles s'effectuent de la manière détaillée ci-dessous :

- Autocontrôle : le gérant procède à un autocontrôle permanent. Il dispose pour cela d'outils personnalisés de suivi des risques qui lui permettent d'évaluer et de contrôler à tout instant les sources de risque dans le portefeuille. Le gérant reçoit en milieu de chaque mois les notes ESG de l'univers d'investissement du compartiment applicables au plus tard en fin de mois.
- Contrôle de premier niveau : composé de collaborateurs indépendants de la gestion financière, le Contrôle des Restrictions d'Investissement a intégré dans ses outils, en sus des contraintes financières, les contraintes spécifiques à l'univers ISR du compartiment. Cette équipe vérifie le respect des contraintes et recense tous les dépassements. Plus spécifiquement, l'équipe de Contrôle des Restrictions d'Investissement s'assure quotidiennement du respect de l'univers d'investissement des compartiments de la SICAV HSBC RIF. Elle effectue un filtrage des valeurs autorisées sur la base de la liste de valeurs éligibles à la thématique fournie par l'équipe de gestion. Ce contrôle « post-trade » est réalisé quotidiennement. Le gérant est immédiatement alerté dans le cas où une valeur détenue dans le portefeuille ne fait plus partie de l'univers d'investissement. Il doit alors régulariser la situation.
- Contrôle de deuxième niveau : dans le cadre du plan de contrôle établi annuellement (à partir de la cartographie des risques de la société de gestion), l'équipe CCO – Contrôle Interne réalise une mission de contrôle de 2ème niveau portant sur la gouvernance et le process du label ISR des fonds. Cette revue consiste à contrôler l'organisation et les procédures mises en place autour des critères du label ISR ; elle s'attache également à vérifier la robustesse et la pertinence des contrôles permettant de garantir la bonne application de la stratégie ESG et des différents piliers du référentiel ISR. .
- Contrôle de troisième niveau : des audits sont effectués par des entités spécialisées indépendantes de HSBC Asset Management (Dépositaire, Audit du Groupe...). Ils complètent les contrôles que nous réalisons.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG ?

Toutes les informations concernant les compartiments de la SICAV et FCPE ISR « best-in-class » et thématique, notamment celles décrites ci-dessous, sont accessibles à l'adresse ci-dessous :

- www.assetmanagement.hsbc.com/fr/isr/gfc
- www.assetmanagement.hsbc.com/fr/fcpe-open

Les informations et l'historique des données relatives à la performance financière, disponibles sur notre site Internet, mettent à disposition toutes les valeurs liquidatives des fonds sur plus de 5 ans.

Les compartiments de la SICAV HSBC RIF sont enregistrés dans les principales bases de données professionnelles telles que Morningstar, S&P, Bloomberg, Reuters et Europerformance.

Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la Société de gestion, HSBC Global Asset Management (France), Coeur Défense, 110, esplanade du Général de Gaulle, La Défense 4 - 92400 Courbevoie

- Email : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Sont également accessibles sur notre site internet, le Code de Transparence, le rapport d'impact ESG ,le prospectus complet et le DICI ainsi que le reporting mensuel dont le détail est donné ci-après.

- Le **reporting de gestion**

La valeur du mois et son analyse ESG ;

La notation ESG agrégée du compartiment et de son univers de référence, ainsi que les principales positions dont la note ESG est la plus élevée (la plus faible) ; la décomposition par piliers E, S et G de l'ensemble des titres et des valeurs en portefeuille

L'empreinte carbone du fonds et de son univers de référence et les principales positions du portefeuille dont l'intensité carbone est la plus faible (la plus forte) ;

- **Une section de reporting Transition énergétique spécifique au compartiment HSBC RIF – Europe Equity Green Transition**

Répartition des entreprises selon leur degré d'intensité verte et par éco-secteur

Répartition sectorielle des activités liées à la transition énergétique et écologique

La valeur du mois et l'analyse de sa contribution à la transition énergétique ;

Ce reporting de gestion mensuel est accessible sur Internet via les « Fund Centre »

- www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre
- www.assetmanagement.hsbc.com/fr/fcpe-open

6.2. Quels sont les indicateurs d'impact ESG utilisés ?

Les indicateurs d'impacts que nous avons choisi d'utiliser et de publier dans le rapport d'impact ESG de la gamme ISR sont les suivants :

- Impact Environnemental (E), nous calculons l'empreinte carbone des fonds et de leurs univers d'investissement respectifs

Dans le cadre des portefeuilles ISR, l'intensité carbone correspond au volume de CO2 émis pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé. Le volume d'émissions de CO2 rapporté au chiffre d'affaires permet la comparaison entre les différents secteurs d'activité. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1 : émissions opérationnelles directes) et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise (Scope 2 : achats d'électricité, de vapeur ou de chaleur). Les données carbonées sont fournies par Trucost, leader dans l'analyse des risques et de données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices.

- Impact Social / Sociétal (S), nous suivons actuellement deux indicateurs :

Accès des femmes aux postes à responsabilité au sein des entreprises. En effet, sur le pilier Social, la diversité constitue un levier de performance et un avantage concurrentiel pour les entreprises, c'est pourquoi nous regardons attentivement la proportion de femmes ayant des missions d'encadrement au sein des organisations. L'équilibre entre les genres au niveau des décideurs est essentiel, selon nous, au développement d'une activité durable et prospère.

Exposition des entreprises aux risques et aux controverses. Dans le cadre de notre analyse des risques ESG auxquels sont exposées les entreprises, nous utilisons les données fournies par RepRisk qui quantifie les risques de réputation liés aux thématiques ESG. RepRisk identifie, analyse et en agrège en temps réel toutes les informations sur les entreprises venant des médias, des actionnaires et d'autres sources publiques externes.

Pour mesurer ce niveau de risque, nous nous basons sur l'indicateur RRI (RepRisk Index) qui est une mesure quantitative allant de 0 à 100 (0 étant le plus faible et 100 le plus élevé) de l'exposition des émetteurs aux risques ESG et aux controverses. Pour chaque portefeuille et son univers de référence, nous identifions ainsi l'exposition des entreprises investies dans nos portefeuilles selon quatre niveaux de risques basés sur leurs scores RRI : de faible à extrêmement élevé.

- Impact en termes de Gouvernance (G). Nous regardons de très près deux indicateurs :

Indépendance des Conseils d'Administration car nous sommes convaincus que la conduite et la composition des organes de direction d'une entreprise sont d'une importance capitale pour sa performance économique et qu'ils doivent garantir la clarté du leadership et de la surveillance. La représentation indépendante au sein des conseils d'administration est un élément clé qui permet d'assurer la protection des intérêts de tous les actionnaires.

Respect des droits humains et Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre d'engagement volontaire, référentiel international, plateforme d'actions et d'échanges, le Pacte Mondial des Nations Unies est la plus large initiative mondiale d'engagement volontaire en matière de développement durable avec plus de 12 000 participants dans 170 pays. Il accompagne les entreprises dans une conduite responsable des affaires avec un alignement sur les 10 principes relatifs aux droits de l'homme, normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

- Liens vers Rapport d'impact ESG HRIF au 31/12/2020

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/news-and-insights/hsbc-rif-rapport-impact-esg>

- FCPE :

<https://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/-/media/files/attachments/ere/common/rapport-impact-esg.pdf>

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des compartiments ?

La plupart des contenus diffusés pour informer les investisseurs sur nos stratégies de gestion ISR sont disponibles sur les sites internet du Groupe HSBC :

- Site Internet de la gestion d'actifs HSBC Asset Management

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/investment-expertise/sustainable-investments>

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/investment-expertise/sustainable-investments/sustainable-investment-product-offering>

- Site Internet de l'épargne salariale HSBC

<https://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/mes-investissements/mes-investissements-responsables-et-solidaires>

www.hsbc.fr/1/2/hsbc-epargne-salariale/employeur/finance-durable

- Site Internet HSBC France

www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/investissement-socialement-responsable

- Vidéos, Podcasts pédagogiques

« Comprendre la finance responsable en 2 minutes »

www.youtube.com/watch?v=8DB9xNx9HDo&index=4&list=PLSCIGzLlpOivAs3-Jnsip7hyQ1BvSoxsG

Comprendre les enjeux de la transition énergétique

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/investor-resources/videos-and-webinars/global-warming

Podcast ISR « Les nouvelles voies de l'économie »

www.hsbc.fr/nos-conseils-experts/investissement-socialement-responsable/podcast-isr-les-nouvelles-voies-de-l-economie/

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de ses politiques de vote et d'engagement ?

HSBC Asset Management met à disposition sur son site internet la politique de vote :

[Voir](#) la Politique de vote européenne

[Voir](#) la Politique de vote hors Europe

HSBC Asset Management produit et diffuse tous les ans sur son site internet le rapport d'exercice des droits de vote et des engagements initiés par les équipes d'investissement, crédit et actions :

- [Cliquez-ici](#) pour accéder au rapport d'exercice des droits de vote et des activités d'engagements initiées en 2021

Annexe – Extrait du document « Revised QS-Technical Version 31 mai 2021 » (relatif au label Towards Sustainability)

Sector	Scope
Coal	Companies involved in the exploration, mining, extraction, transportation, distribution or refining of thermal coal or providing dedicated equipment or services therefor
Unconventional oil & gas	Companies involved in the exploration or extraction of unconventional oil and gas or providing dedicated equipment or services therefor
Conventional oil & gas	Companies involved in the exploration, extraction, refining and transportation of oil and gas, or providing dedicated equipment or services therefor
Power generation	Companies involved in the generation of power/heat from non-renewable energy sources, or providing dedicated equipment or services therefor

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au document complet sur le site de Towards Sustainability :

<https://www.towardssustainability.be/en/quality-standard>

Informations Importantes

Ce document est produit et diffusé par HSBC Asset Management et peut être proposé à des investisseurs professionnels et non professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur et le cas échéant du DICI en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC Asset Management, de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. En complément du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à chaque OPC présenté. En cas de doute sur l'adéquation du produit présenté par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

HSBC Europe Equity Green Transition, HSBC SRI Global Equity, HSBC SRI Euroland Equity, HSBC SRI Euro Bond, HSBC SRI Moderate, HSBC SRI Balanced and HSBC SRI Dynamic sont des compartiments de HSBC Responsible Investment Funds, SICAV de droit Français. Avant toute souscription, les investisseurs doivent se référer au DICI du fonds ainsi qu'à son prospectus. Pour plus de détails sur les risques associés au fonds, les investisseurs doivent se référer au prospectus.

Il est à noter que les parts d'OPCVM de HRIF n'ont pas été et ne seront pas commercialisées aux Etats-Unis ni dans aucun autre territoire, possession ou région sous leur juridiction. De même, elles ne pourront être proposées à un ressortissant des Etats-Unis que dans le cas où la transaction ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux Valeurs Mobilières (Securities Law).

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Les dispositions fiscales appliquées dépendent de la situation du souscripteur. Les dispositions peuvent évoluer dans le temps.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

Document non contractuel, mis à jour le 01/01/2023.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2021.MSCI ESG RESEARCH

Bien que les fournisseurs d'informations de HSBC Global Asset Management, à savoir MSCI ESG Research LLC ainsi que ses filiales (les « Parties ESG »), collectent des informations à partir de sources jugées fiables, aucune des Parties ESG ne saurait garantir l'origine, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données présentées. Sans aucune condition ou garantie quelconque expresse ou implicite, les Parties ESG déclinent expressément toute responsabilité quant à la valeur marchande et l'adéquation des données présentées à toute fin précise. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou omission qui découlerait de l'utilisation de données présentées. Sans préjudice de ce qui précède, aucune Partie ESG ne peut être responsable de dommages directs, indirects, punitifs, consécutifs ou de tout autre dommage quel qu'il soit (notamment les bénéfices perdus) même si elle s'est vu notifier la possibilité de tels dommages.

INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL

Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable. L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter www.trucost.com.

Copyright © 2020 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés. Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement

dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement.

Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.

Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces Informations. LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAINANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter.

« Trucost » est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.